

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 septembre 2016

L'an deux mil seize le 08 septembre à 20heures, le conseil municipal de la commune DE ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PAIN Michel, maire

Date de convocation : 31.08.2016

Affichage de la convocation : 31.08.2016

Présents : Mrs PAIN, DORET, BIBAUD, HERAULT, BAILLOT, BERNARD Mmes TEXÈDRE, BOBIN, POTONNET, THIMONIER-CERISIER, DELHOUME

Absents : Mme VERNEUIL, PEZIN LEFEBVRE, M.MASURE, GUYOT

M. HERAULT JF .a été élu secrétaire.

N°20160908_122_MP

Objet : rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée – les enseignants sont satisfaits de la classe temporaire. aménagée à l'Espace Allard.

Les effectifs de cette année sont de 188 répartis :

21 élèves en Petite section de maternelle

28 élèves en Moyenne section de maternelle

22 élèves en Grande section de maternelle

23 élèves en CP

21 élèves en CE1

26 élèves en CE2

24 élèves en CM1

23 élèves en CM2

N°20160908_123_MP

Objet : Sécurité école

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires a informé les maires que dans le cadre de travaux de mise en sécurité des écoles, il est possible de bénéficier d'une aide au niveau de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FPID) pour accompagner les collectivités dans les travaux réalisés.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté les services préfectoraux qui attendent une instruction pour préciser les contours du dispositif de soutien annoncé par le Ministère de l'Intérieur, et les critères d'éligibilité.

N°20160908_124_MP

Objet : activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération référencée 20150723_098_MP relative à la signature des conventions dans le cadre de l'aménagement des ateliers péri-scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la signature de toutes conventions et contrats nécessaires à l'organisation des ateliers péri-scolaires.

N°20160908_125_MP

Objet : Construction d'une nouvelle classe

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une réunion de préparation a eu lieu le 30 août dernier avec les enseignants afin de recenser les dysfonctionnements éventuels au niveau de l'école. Le dernier trimestre de l'année 2016 doit enfin être consacré à la phase constructive du projet selon l'Agence technique Départementale.

N°20160908_126_MP

Objet : Achat de terrains

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il dispose de deux propositions d'installation de maraichers.

Monsieur le Maire précise que M. MASSE Jean Jacques accepte de vendre un terrain de 57.78ares planté d'arbres fruitiers, clos et possédant un compteur d'eau, ce terrain étant à proximité des terrains précédemment acquis par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de cette parcelle appartenant à M. MASSE Jean Jacques pour la somme de 5 000.00€ (cinq mille euros).

N°20160908_127_MP

Objet : Bâtiment associatif et de stockage

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce bâtiment construit par la Communauté de Communes peut :

- Etre loué à la commune pour un loyer mensuel de 500.00€ par mois
- Acquis par la commune pour la somme de 79 000.00€ (achat 9 000.00€ et 70 000.00€ de travaux).

Après en avoir délibéré estime que le prix de vente est trop important, et sollicite la Communauté de Communes pour l'établissement d'une éventuelle location-vente avec une mise de fonds au départ.

N°20160908_128_MP

Objet : Retrait du SIMER.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral référencé 2016.DE/B1.028 portant retrait de dix collectivités du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER).

Monsieur le Maire précise que la demande de retrait de la commune de ST MAURICE LA CLOUERE est prise en compte dans cet arrêté.

N°20160908_129_MP

Objet : nouveaux statuts de EAUX DE VIENNE-SIVEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1 L5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Monsieur le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

N°20160908_130_MP

Objet : Adhésion de la commune de BASSES au syndicat EAUX DE VIENNE-SIVEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

N°20160908_131_MP

Objet : Réorganisation des services à EAUX DE VIENNE-SIVEER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de EAUX DE VIENNE-SIVEER relatif aux incidences de la loi NOTRE sur les compétences en eau et assainissement, et notamment du rattachement à la compétence assainissement de la gestion des eaux pluviales.

Chaque commune concernée doit donc appréhender les effets sur la gestion des réseaux et des ouvrages permettant la gestion des eaux pluviales, mais également sur le périmètre que recouvre cette notion. Le conseil municipal émet des réserves quant au rattachement des eaux pluviales à l'assainissement et demande à EAUX DE VIENNE-SIVEER, plus de précisions.

Ce sujet sera abordé à la prochaine assemblée générale de EAUX DE VIENNE-SIVEER.

Monsieur le Maire précise qu'également afin que l'organisation prenne en compte les limites des futurs EPCI, le site de GENCAY va être réorganisé, et deviendra le centre dédié à l'hydro-curage. Les élus locaux ont été mis devant le fait accompli. Le rattachement du centre de GENCAY au centre de Civray, pose problème à la population locale. Le conseil municipal demande que, pour des raisons de proximité, le centre de Gençay soit rattaché au centre de LA VILLEDIEU DU CLAIN.

N°20160908_132_MP

Objet : convention avec le syndicat mixte des Vallées du Clain Sud

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention relative à la mise à disposition des services de la commune au profit du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, dans la mesure où ces services sont nécessaires à la réalisation de travaux relevant de la compétence du SM Vallées du Clain Sud. Cette convention inclut les moyens humains, ainsi que les moyens matériels, propriétés du syndicat, affectés au dit service (exemple de travaux : entretien aux Cosses).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la dite convention.

N°20160908_133_MP

Objet : Emploi dans le cadre des CUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'organisation des activités péri-scolaires un agent a été recruté pour une période d'une année, avec une prise en charge à 80%

N°20160908_134_MP

Objet : emploi pour la bibliothèque

Monsieur le Maire informe que Mme Sandrine PERRON, bibliothécaire employé par le SIVM GENCAY-ST MAURICE a donné sa démission dans le cadre d'une mutation vers un nouveau poste à compter du 22.09.2016.

Monsieur le Maire précise qu'un adjoint du patrimoine, 2^{ème} classe a été recrutée pour un début de poste mi -octobre.

N°20160908_135_MP

Objet : recrutement d'un agent technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que M. BEGOIN Jean Marie, adjoint technique, 1^{ère} classe a demandé à bénéficier de ses droits à la retraite à compter du 01.01.2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer à compter du 01.11.2016 un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, emploi permanent à temps plein.

Le conseil municipal précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

N°20160908_136_MP

Objet : temps partiel pour Mme ESNAULT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de travail à temps partiel de Mme ESNAULT Annick.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour un emploi à temps partiel 80% pour Mme ESNAULT Annick, à compter du 06.10.2016.

N°20160908_137_MP

Objet : Formation de M. MEKKI Rémi

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. MEKKI Rémi, employé dans le cadre d'un contrat d'avenir, a sollicité une formation pour l'obtention du BPJEPS.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un devis pour les frais d'hébergement et de restauration en plus du coût de la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires avant de prendre une décision.

N°20160908_138_MP

Objet : Suppression du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015.991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les communes de moins de 1 500 habitants ont la faculté, lorsqu'elles le décident par voie de délibération, de supprimer leur Centre Communal d'action sociale (CCAS).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et une abstention de ne pas supprimer le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune.

N°20160908_139_MP

Objet : crédits budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les crédits budgétaires alloués à la construction de la nouvelle salle de classe.

Monsieur le Maire précise que des travaux ont été réalisés pour l'installation de la classe à l'Espace Allard en attendant la construction nouvelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'imputer sur les crédits budgétaires prévus pour la construction de la nouvelle classe, les travaux d'implantation de la classe à l'espace Allard.

N°20160908_140_MP

Objet : Fonds de concours de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation du bar-restaurant récemment acquis par la commune de ST MAURICE LA CLOUERE, route de Gizay.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aide a été sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays Gençéen par un fonds de concours composé par la cession gratuite de matériel, à savoir :

Un four mixte 20 niveaux, valeur neuve 12 990.00€HT

Un fourneau, valeur neuve 2 613.00€HT

Une friteuse, valeur neuve 2 809.00€HT

Une chambre froide, valeur neuve 3 100.00€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir pour la signature de la convention de cession gratuite du matériel précité, convention souscrite entre la Communauté de Communes du Pays Gençéen et la commune de ST MAURICE LA CLOUERE

N°20160908_141_MP

Objet : Facturation de la garderie péri-scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande sollicitant une double facturation pour les couples séparés en fonction de la garde alternée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande et sollicite une demande conjointe des deux parents.

N°20160908_142_MP

Objet : Ass 1000 Bulles – demande de prêt de la location de la salle annexe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle annexe a été prêtée à titre gracieux à l'association 1 000 bulles pour l'organisation du secteur jeunes.

Monsieur le Maire précise que l'association sollicite le prêt pour l'année de cette salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande, cette salle étant utilisée pour des réunions, et une salle ayant été affecté au secteur jeunes lors de l'agrandissement du centre de loisirs.

N°20160908_143_MP

Objet : ass « Compagnie de la Belle Etoile »

Dans le cadre de la création d'atelier à titre onéreux et d'utilisation des locaux communaux, le conseil municipal demande des précisions au niveau de la structure porteuse de la Compagnie « La Belle Etoile ».

N°20160908_144_MP

Objet : ASS foot – problèmes au niveau des installations de douches

Monsieur le Maire précise que des problèmes sont intervenus au niveau du fonctionnement des douches, dus en grande partie par la présence importante de calcaire dans l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage le transfert de l'adoucisseur de la chaufferie bois aux vestiaires du terrain des sports.

N°20160908_145_MP

Objet : Livres photos

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation par Natacha WOJTCZAK d'un livret composé de photographies de fermes et lieux dits de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste que très peu de ces livrets donnés lors des mariages, et évènements particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter à nouveau Mme WOJTCZAK, photographe à GENCAY, pour la création d'un nouveau livret incluant photos et textes pour environ 500/600 exemplaires, soit un coût approximatif de 2 000.00€

